

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents :

Corinne Panatier procuration à Michel Aurignac

Francine Bourda à Françoise Capélani

Olivier Charret à Alexandre Larruhat

Audrey Van Hooren à Marc Canton

Le compte-rendu de la séance du mardi 25 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le premier point justifiait la séance express du Conseil Municipal auquel 15 élus ont assisté.

Point 1- Création d'un emploi permanent à temps complet :

Actuellement 2 postes de travail sont occupés par le même agent. Marine Saubatte exerce la fonction de responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui gère le centre aéré communal des « Petites canailles » auquel s'ajoute un emploi de secrétariat dans les services administratifs de la mairie.

Ces 2 postes nécessitent 2 bulletins de salaire et le suivi des renouvellements des contrats.

Le maire propose de créer, à compter du 1 janvier 2023, un emploi permanent de 35 heures pour fusionner ces 2 charges. Cet emploi proposé prendra le nom de « Coordinateur au service de l'enfance, jeunesse et éducation » accessible aux agents de catégorie B ou C et le recrutement se fera rapidement. L'agent recrutée sera affectée pour 21 heures hebdomadaires à l'ASH et 14 h hebdomadaires aux tâches administratives. Le maire précise que le service Ressources Humaines du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques a validé la démarche.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 2 – Attribution de subventions aux associations :

Le maire propose de verser à l'association des Conscrits 2004 la somme de 150 € et 400 € au Vélo Club de Nay. Il précise qu'il n'a demandé aucun document comptable à ces deux bénéficiaires pour l'attribution de ces aides.

Nous connaissons des associations assonnaises qui aimeraient bénéficier d'autant de mansuétude et de bienveillance.

La délibération est validée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les élus des vicissitudes de la rénovation de la maison Pétrique-Tambouré : après la nécessité de renforcer par 2 poutres en fer le soutènement des planchers, il a fallu faire face dernièrement à l'effondrement de la partie basse de l'escalier. Un coût supplémentaire de 2 500 € pour réparer a été accepté par le maire.

Il a procédé également à des décisions modificatives dans le budget communal :

- dans la section Investissement, une somme de 15 000 € a été ponctionnée dans les dépenses imprévues pour alimenter le compte Bâtiments et Installations insuffisamment apprécié pour faire face à une dépense de 17 000 € pour l'éclairage public de la rue Gaston Fébus.
- dans la section Fonctionnement un mouvement de 3 361 € a été réalisé par le maire de l'article dépenses imprévues au fonds de péréquation.

Patrick Moura s'étonne du départ précipité avant l'ouverture de la séance de Mme Campagne.

Le maire répond qu'il n'accepte pas que les réunions du conseil municipal soient transformées en « spectacles ».

Il a donc refusé que Mme Campagne prenne la parole au terme des débats et il l'a invitée à prendre rendez-vous à la mairie.

Nous donnons à la fin de ce bulletin les éléments qui suscitent le courroux de notre compatriote.

Patrick Moura transmet aux élus les inquiétudes des riverains de la rue du Beez sur la vitesse excessive des véhicules à moteur sur cette voie et son mauvais revêtement.

Les conseillers qui habitent sur cette rue conviennent des dangers.

Antoine Cuyaubère, adjoint responsable de la voirie, envisage d'ouvrir une enveloppe budgétaire en 2023 pour remédier à ces difficultés.

La séance est levée à 20 h 50.

AFFAIRE A SUIVRE

Mme Aline Campagne est propriétaire d'une maison au quartier Las Grabes qui est régulièrement sujette à des débordements d'eau pluviale, en particulier lors des fortes précipitations. Depuis de nombreuses années elle alerte la mairie pour solutionner le problème.

En effet, une servitude d'écoulement des eaux pluviales traverse sa parcelle. Le diamètre de la buse de départ sur le domaine public laisse passer trop d'eau pour obtenir un bon écoulement dans le réseau qui transite dans la canalisation. Cet afflux d'eau inonde le jardin et le soubassement de l'habitation. Le creusement d'un bassin de rétention paraît être la solution pour résoudre ces tracasseries. A ce jour rien n'est programmé par la mairie. La construction du foyer logement « Ages et Vie » va accroître le problème en raison de l'artificialisation des sols.

Le maire s'est déclaré incompétent et l'a renvoyée vers la Communauté des Communes du Pays de Nay. Les deux collectivités se sont renvoyées la balle et elle a finalement reçu une confirmation du service Eau et Assainissement qui ne laisse planer aucun doute. Nous vous livrons (avec l'accord de l'intéressée) la teneur de cette réponse :

« Il était prévu de calibrer cette buse lors de la mise en place du bassin de rétention du futur lotissement. Pour l'instant à ma connaissance, rien n'a été officiellement décidé .

Nous pouvons intervenir sur cette buse, mais sans le bassin de rétention il y a un fort risque d'accumulation d'eau dans ce champs, le débordement d'eau surviendra donc vers ce fossé déjà saturé. Je reste à votre disposition, pour mettre en place cette solution, cependant la parcelle appartient à la commune, c'est à la mairie de prendre la décision. »

C'est ce courriel que Mme Campagne voulait transmettre aux élus. Michel Aurignac a pu en fin de séance distribuer la missive aux conseillers municipaux.

Le maire a les données en main pour la prise de décision. En attendant, Mme Campagne prie pour que le ciel ne lui tombe pas sur la tête. !

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.

Nous